

La création de la CEE et de l'Euratom

Source: CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_creation_de_la_cee_et_de_l_euratom-fr-827fe631-e8e2-4003-bdc6-56558eb8fd5.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



La création de la CEE et de l'Euratom

La signature, le 25 mars 1957 à Rome, des traités instituant la Communauté européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) marque une étape essentielle dans l'histoire de la construction européenne. Moins de cinq ans après l'entrée en vigueur du traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et moins de trois ans après l'échec des projets de Communauté européenne de défense (CED) et de Communauté politique européenne (CPE), l'Europe unie marque en effet une avancée irréversible sur la voie de son intégration, d'autant plus que contrairement au traité instituant la CECA (signé pour cinquante ans) les traités de Rome ne prévoient aucune limitation de durée ni aucune procédure de retrait.

Les traités de Rome, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1958, sont les résultats d'intenses négociations diplomatiques qui, dans la foulée du mouvement de relance européenne, démarrent formellement les 1^{er}, 2 et 3 juin lors de la conférence de Messine. S'ensuivent, sous la présidence de Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, les travaux et les consultations des Six au sein du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine puis par la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom.

Le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) crée un marché commun généralisé caractérisé par une union douanière qui repose à la fois sur la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux et sur l'élaboration de politiques communes, notamment dans le secteur de l'agriculture et des transports. L'Euratom, qui consacre l'importance civile de l'énergie atomique, crée, quant à lui, un marché commun nucléaire.